

demander de sursis présentées par Messieurs  
Cantillon Braumont Hubert et Nusse René,  
ces familles, méritant intérêt et bienveillance  
est d'avoir qu'une voie favorable soit  
donnée à leur demande

~~P. Blondel A. Marolle Cadot J. Bertrand G. Guy D. Dreux H. Dupré G. Stevainin~~

## Séance du 20 juin 1931

DU LUNDI 15 JUIN 1931.

Convocation du conseil municipal pour le  
Samedi 20 Juin 1931 à 14 h 30 pour y  
délibérer sur les affaires portées à l'ordre  
du jour.

Le Maire.

L'an mil neuf cent trente un, le samedi 20 juin  
à 14 heures 30; les membres du conseil mu-  
nicipal, se sont réunis à la Mairie d'Orsay, -  
lieu ordinaire de ses séances, sous la  
Présidence de M. Paul Blondel Maire.

Etaient présents: M. Blondel Maire, Dumaraud  
Marolle adjoints, M. Berroux, Lemarle, Levasseur  
Demouchy, Bertrand, Cadot, Chouevert, Guy  
Dreux, Dupré, Stevainin.

Absents excusés: Delbès, Vilain, Guilleminard  
Trevost, Lejeuvre, Hermal essière.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Chouevert  
lequel fait lecture du procès verbal de  
la précédente séance, qui est adopté  
à l'unanimité, sous la réserve suivante

Comité d'action  
ligne Paris-Binsonvres  
Vote de crédits

Envoyé le 3 de juin 1931

~~le Préfet de Seine et Oise offre officiellement la ligne Paris-Binsonvres à la commune d'Orsay en date du 20 juillet 1931 confirmant la précédente délibération du 11 avril 1929, par laquelle il octroyait la somme de 200 francs au profit du comité d'action de la ligne Paris-Binsonvres. Vu mon précédent arrêté d'assentement en date du 29 avril 1931.~~

~~Sur la loi du 5 août 1894.~~

~~considérant que la dépense engagée ne présente aucun intérêt communal véritable~~

~~article art 1 - est déclarée nulle de plein droit la délibération du Conseil Municipal d'Orsay en date du 20 juillet 1931 susvisée.~~

~~art 2. Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des délibérations du conseil municipal d'Orsay en rang de celle dont la nullité est prononcée art 3. M. le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.~~

~~Sous l'Hôtel de la Préfecture~~

~~Par le Préfet~~

~~Parc d'Orsay signé~~

~~Versailles le 13 juillet 1931 Bonnefoy~~

~~1ère Farbeau~~

~~Envoyé le 20 juillet 1931~~

~~Reçu le 19~~

Parc d'Orsay  
2<sup>e</sup> partie

Parc d'Orsay  
3<sup>e</sup> partie

Nominations de 3 syndics

titulaires et suppléants

Envoyé le 22 juillet 1931

Reçu le 19

lettre Hamon

Numérotage de la

rue de Versailles -

Envoyé le 22 juillet 1931

Reçu le 25 juillet 1931

~~Le conseil, confirme sa délibération du 11 avril 1931, par laquelle, il vote la somme de 200 francs pour le comité de la ligne Paris-Binsonvres, se référant à la précédente délibération du 31 octobre 1929 où la somme de 200 francs avait été votée et a été approuvée par M. le Préfet, et tout en faisant ressortir que une commune l'autre sont d'intérêt communal. Prise M. le Préfet de bien vouloir la réédition de son approbation, le conseil donne acte à M. le Maire de diverses correspondances dont il vient de donner lecture.~~

~~Le conseil désigne M. Guy syndic titulaire et M. Choueiri syndic suppléant pour représenter la commune au syndicat du Parc d'Orsay 1<sup>e</sup> partie : ces deux syndics étant renouvelable.~~

~~Le conseil, après avoir entendu la lecture d'une lettre du syndicat du Parc d'Orsay 2<sup>e</sup> partie, pour la reconnaissance de voies de ce lotissement par la commune, renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des travaux et chemins qui doara se rendre sur place pour constater l'état de ces voies, avant de les reconnaître.~~

~~Le conseil, nomme pour représenter la commune au syndicat du Parc d'Orsay 3<sup>e</sup> partie. M. Lévassier, Stevini, Bertrand syndics titulaires et Demouchy, Cadot, Lemerle syndics suppléants.~~

~~Sur la demande de M. Hamon qui sollicite le numérotage des nouvelles maisons construites au commencement de la rue de Versailles le conseil se range à l'avis de M. Hamon pour numérotier ainsi qu'il suit : première maison à construire n° 1 - Sourzat 1 bis - Hamon 3 - Petit 3 bis Monier 5 et M. Fairblanc 5 bis ce qui évitera le changement de tous les numéros dans toute la rue de Versailles côté impair.~~

## Bibliothèque scolaire

Envoyé le 24 Juin 1931

Reçu le 30 Juin 1931.

Oppos

M le Maire donne lecture d'une lettre de la Directrice de l'école des filles, demandant de porter à 100 francs par an, l'achat de livres pour la bibliothèque scolaire.

Le conseil, vote la somme de 100 francs par an pour l'achat de livres à la bibliothèque scolaire des filles - étant entendu que les 100 francs inscrit au budget, serviront à l'achat de livres à la bibliothèque des garçons;

Le conseil, renvoie à l'étude la question du logement du Directeur de l'école de garçons.

Le conseil,

désigne les conseillers dont les noms suivent pour tenir le bureau électoral le Dimanche 28 juin pour l'élection d'un conseiller.

le 8 h. à 10 heures : M<sup>e</sup> Blondel, Chauvin, Dupré,

10 h. à 12 heures M<sup>e</sup> Lemerle, Marotte, Bertrand,

12 h. à 14 heures M<sup>e</sup> Dumarcay, Léovasson, Demouzy

14 h. à 16 heures M<sup>e</sup> Delbes, Guy, Dreux

16 h. à 18 heures M<sup>e</sup> Cadot, Héocenin, Vilain

Le Conseil,

## Adjudication des

fournitures de chauffage

Ecoles, Mairie, Crèche.

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le 3 Août 1931

Le conseil décide, par raison d'économie, et afin de profiter des prix d'été, de faire l'achat du combustible nécessaire au chauffage des écoles, Mairie et crèche, pendant l'hiver 1931-1932 - De faire une adjudication qui aura lieu le 25 juillet 1931 - pour les fournitures suivantes :

25 tonnes de gailletins d'antracite français 50/80 provenant des mines d'Anzin, d'Aniche ou d'Ostricourt ce charbon destiné au chauffage des appareils à feu continu et à basse pression, sera de 1<sup>ère</sup> qualité très dur, non friable à la main, non sulfureux, exempt de poussier et parfaitement sec,

30 tonnes de coke de fonderie, lavé, concassé et Calibré 60/80 -

Le coke ne devra pas être imbibe d'eau et sera livré sans pierres et débarrassé des corps étrangers.

2000 kg anzin gailleterie 1<sup>ère</sup> qualité sans poussier.

225 hectares de coke de gaz n° 0 1<sup>ère</sup> qualité -  
2000 N de charleroi 1<sup>ère</sup> qualité, grosseur  
tête de moineau.

Et demande que M M<sup>rs</sup> Cadot et Guy soient  
désignés pour assister M le Maire à cette  
adjudication.

M<sup>r</sup> Cadot et Guy, sont désignés à l'unanimité  
le Conseil,

après avoir eu connaissance du rapport de la  
Commission du Gaz et de l'éclairage.

Déicide la pose de nouveaux candélabres  
pour l'éclairage des rues aux endroits ci-  
après :

Rue de Montlhéry ; angle de l'avenue des 2 gares  
Avenue de Mondefort, en face le n° 40

- d° — en face de l'avenue de Bures  
- d° — en face le n° 14.

Avenue de Bures, angle de la rue de la Dimanche  
rue de la Dimanche, en face l'allée du G<sup>d</sup> Dubreuil

Route de Chartres, angle de l'avenue de Mondefort  
Boulevard Dubreuil en face la gare de marchandises

- d° — en face la fosse à goudron

- d° — en face la garage bescrainvillier  
rue Bourcier sur le trottoir de l'église  
Boulevard Dubreuil en face l'école maternelle  
rue du Mail en bas à gauche

Pièce de la passerelle côté brûlé

Impasse de Verdun près le pilastre

Route de Versailles, dans l'axe de la rue Tambien  
rue de Bozère, angle de la rue Bossuet sur le  
pilastre à la H<sup>me</sup> Clochecau

rue de Bozère angle de la rue Florian près  
de la fontaine.

modifications :

Déplacer la lanterne M<sup>me</sup> Cadot rue Bourcier  
et la remplacer M<sup>me</sup> Poisy.

Déplacer le candélabre du passage à niveau  
de la Gare du Guichet et le remplacer sur le  
trottoir opposé.

Pour la lanterne rue de Versailles angle de la  
rue de Bozère, mettre une tige d'avancement plus  
longue, pour isoler la rue de Bozère.

Poste de nouveaux  
candélabres pour  
l'éclairage des rues.

Enregistré le 24 Juin 1921  
Reçu le 30 Juin 1921

## Subvention Ecoles

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_\_

M' être faire donne connaissance au conseil d'une lettre du Ministère de l'Instruction Publique en date du 3 juillet 1931, accordant à la Commune d'Orsay une subvention de 1.156 350 francs, pour la construction du groupe scolaire d'Orsay, et qui demande que la commune preuve l'engagement prévu à l'article 93 de la loi de finances du 31 juillet 1920 /

Le Conseil,

à l'unanimité, s'engage à inscrire pendant 30 ans au budget communal au titre des crédits réservés, un crédit au moins égal à 1/100ème de la dépense pour assurer l'entretien des écoles.

Vu la demande de M. Lambert

Le Conseil,

autorise M. Lambert de prolonger le parement extérieur du mur mitoyen qui sépare la propriété de la prairie des îles, par un grillage de fil de fer d'une hauteur suffisante pour empêcher l'escalade (environ 45 centim) l'autorisation précaire et révocable de rouvrir

l'ancienne porte située entre les deux contreforts qui pénètrent dans la prairie des îles pour faciliter l'entretien des parements extérieurs et aussi comme l'utilité s'est révélée déjà pour faciliter la réclamation des balles de jeu envoyées par dessus le mur. Cette autorisation serait retirée ou suspendue au cas où la liberté de passage devant cette porte ne serait pas accordée au public.

La réparation des murs s'élevant à la somme de 10000 francs, et ce mur étant mitoyen avec la commune.

Le Conseil vote la participation à la dépense pour 50% - soit 5000 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le Conseil, prend l'engagement de garantir le remboursement des annuités du prêt consenti à l'Hôpital Hospice Archangé par la caisse des Dépôts et Consignations, se montant à francs 600000. et vote à cet effet une imposition

## affaire Lambert

Prairie des îles.

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le 30 Juin 1931

garantie communale pour l'emprunt de 600000 francs de l'hospice Archangé.

Envoyé le 22 Juin 1931

Reçu le 11 Août 1931

Terrain de Jeux  
Prairie des îles

Envoyé le 24 Juin 1921

Reçu le 19

extraordinaire de 52 centimes, destinés à faire face éventuellement au paiement des termes échus. \*\* voir ci-dessus.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre du Sous Secrétaire d'Etat de l'Education Physique, en date du 30 mai, transmise par M<sup>e</sup> Henry Haye Député.

Le sous Secrétaire d'Etat déclare que le dossier du projet d'aménagement d'un terrain de sports adopté par délibération du conseil Municipal en date du 13 décembre 1930, ne lui est pas encore parvenu, malgré les promesses du Maire.

Le Conseil, invite M. Delbès, chargé de la constitution de ce dossier, de le produire sans plus de retard.

Assistance aux  
femmes en couches.

Envoyé le 24 Juin 1921

Reçu le 19

M. le Maire dépose sur le bureau les demandes suivantes : pour l'assistance aux femmes en couches.

Mme Anne Marie Le Bihan fme Le Goff, domiciliée à Orsay, 121 rue de Versailles, depuis 1926, mère de 2 enfants âgés de 3 et 2 ans; son dernier enfant étant né le 31 mai 1921; ayant son domicile de secours à Orsay. (admissible en 1<sup>re</sup> partie).

Mme Marthe Decché fme Devaure, domiciliée à Orsay 33 rue de l'Avenir depuis Janvier 1920 - mère de 2 enfants âgés de 8 et 2 ans, son dernier enfant étant né le 9 mai 1921, ayant son domicile de secours à Orsay (admissible en 1<sup>re</sup> partie).

Mme Juliette Bloin fme Belivière, domiciliée à Orsay 21 Boulevard Dubreuil, depuis 1922, mère de sept enfants, ayant son domicile de secours à Orsay (admissible en 1<sup>re</sup> partie).

Mme Marie Louise Faure fme Guiguet, domiciliée à Orsay, 5 rue Archange, depuis Janvier 1920, mère de 2 enfants âgés de 11 et 8 ans, son dernier enfant étant né le 29 mai 1921, ayant son domicile de secours à Orsay (admissible en 1<sup>re</sup> partie).

Mme Haret Marthe fme Pelletier, domiciliée à Orsay 55 rue de Bozère depuis le 1 avril 1921 et précédemment à Ottis-Sous, pendant 2 ans, mère de 4 enfants, ayant son domicile de secours à Ottis. Mons (admissible en 2<sup>e</sup> partie)

## Allocations Militaires

Envoyé le 24 Juin 1931  
Reçu le 19

Le Conseil donne un avis favorable à trois demandes d'allocation militaire, pour soutien indispensable de famille, présentées par Periolat Daniel, Marcel Henry et Vve Bonnet.

~~Blondel Cadot J. P. Bertrand~~  
~~Hermabessiere Marotte Dumaraud~~  
~~Guy Vilain Lejeug Dumaraud~~  
~~Demouclie Lefevre Chauvet~~  
~~A. Guillaumard~~

## Election du Maire et des adjoints.

## Installation d'un conseiller Municipal

L'an mil neuf cent trente un, le vendredi 3 juin à 20 heures trente, les membres du conseil Municipal d'Orsay et le membre proclamé par le Bureau électoral du 28 juin 1931, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents :

1. Leroux -	11. Cadot -
2. Delbès -	12. Prévost
3. Gemerle -	13. Dumaraud -
4. Bevassieur -	14. Lefèvre
5. Marotte -	15. Chauvenin -
6. Blondel -	16. Guy -
7. Vilain -	17. <del>Ducour</del>
8. Demouclie -	18. Dupré -
9. Bertrand	19. Stévenin -
10. Guillemand	20. Hermabessière
	21. Desnats -

Absents excusés: Dreuse  
 La séance a été ouverte sous la Présidence de M<sup>r</sup> Blondel, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés avec procès verbaux des élections du 28 juillet 1931 (élections municipales complémentaires) et a déclaré installer; M<sup>r</sup> Dumars Albert, dans les fonctions de conseiller municipal.  
 M<sup>r</sup> Blondel le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la Présidence  
 Le Conseil a choisi pour secrétaire. M<sup>r</sup> Delbet

### Election du Maire.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le Président après avoir donné lectures des articles 76-77- et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	20
à déduire bulletins blancs :	<u>1</u>
Majorité absolue :	<u>10</u>

M <sup>r</sup> Dumaraud Blondel Levassier	15 voix
	3 d.
	1 d.
	d.

M<sup>r</sup> Dumaraud ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

M <sup>r</sup> Dumaraud	voix
-------------------------	------

out obtenu :

~~M<sup>me</sup>~~ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.  
Le 3<sup>e</sup> tour de scrutin a donné les résultats suivants:  
voix  
ont obtenu:

~~M<sup>me</sup>~~ ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### Election du 1<sup>er</sup> adjoint.

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes conditions et sous la Présidence de M<sup>me</sup> Dumaraud Maire élu à l'élection d'un adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 20

à déduire Bulletins blancs: 2

Reste pour les suffrages: 18

Majorité absolue: 9

~~M<sup>me</sup>~~ Cadot 14 voix  
~~M<sup>me</sup>~~ Levasseur 3  
out obtenu: Vilain 1

M<sup>me</sup> Cadot ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a accepté les fonctions.

2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déduire bulletins blancs

Reste pour les suffrages

Majorité absolue

~~M<sup>me</sup>~~ voix  
out obtenu

M<sup>me</sup> ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

### 3<sup>e</sup> tour de scrutin

~~Le 3<sup>e</sup> tour de scrutin a donné les résultats suivants:~~  
 M. Levassieur voix  
 Marotte 1  
 Guy 1  
 ont obtenu: {

M. Levassieur ayant obtenu la pluralité des voix  
 a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

### Élection d'un 2<sup>e</sup> adjoint

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes à l'élection d'un 2<sup>e</sup> adjoint.

~~Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:~~  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 20

à déduire bulletins blancs: 7

Reste pour les suffrages: 20

Majorité absolue: 11

M. Levassieur 18 voix  
 Marotte 1  
 Guy 1  
 ont obtenu: {

M. Levassieur ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2<sup>e</sup> adjoint et a accepté les fonctions.  
2<sup>e</sup> tour de scrutin

~~Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:~~  
 M. Levassieur voix  
 Marotte 1  
 Guy 1  
 ont obtenu: {

M. Levassieur ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2<sup>e</sup> adjoint.  
3<sup>e</sup> tour de scrutin

~~Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:~~  
 M. Levassieur voix  
 Marotte 1  
 Guy 1  
 ont obtenu: {

M. Levassieur ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé 2<sup>e</sup> adjoint.

### Élection d'un 3<sup>e</sup> adjoint

Il a été procédé aussitôt et dans les mêmes formes à l'élection d'un 3<sup>e</sup> adjoint  
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:

à déduire bulletins blancs,

20

Reste pour les suffrages:

1

Majorité absolue:

19

10

ont obtenu:

M. Marotte  
Guy

17 voix  
2 voix

M. Marotte ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé  
3<sup>e</sup> adjoint et a accepté les fonctions

2<sup>e</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

voix

ont obtenu:

44

M. \_\_\_\_\_ ayant obtenu la majorité absolue a été  
proclamé 3<sup>e</sup> adjoint.

3<sup>e</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

voix

ont obtenu:

44 11

M. \_\_\_\_\_ ayant obtenu la pluralité des voix  
a été proclamé 3<sup>e</sup> adjoint.

- Observations et reclamations -

M. le Président a déclaré M. Cadot installé en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint

Brevasseur - 1<sup>o</sup> - 2<sup>e</sup> adj.

Marotte - 1<sup>o</sup> - 3<sup>e</sup> adj.

et ont signé:

le doyen d'âge

Blondeau

le Maire

Thivierge

le secrétaire

Delbos

les membres du conseil.

P. Duminard  
J. Lepage

Dumaraud

Vilain Lévy Dupré Ghoutouar  
Guérin Senechal Leveine  
Lejeune Blondel Guillaumet Thibaut  
Hennecart Marotte Cadot Séveneau  
Hernabessiere Duclos

## Séance du 18 juillet 1931

Du Lundi 13 juillet 1931.

Convocation du Conseil Municipal pour le Samedi 18 juillet 1931 à 20 heures 15 pour y délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

M. le Maire.  
Dumaraud

L'an mil neuf cent quatre-vingt un, le Samedi 18 juillet à 20 heures 15, les membres du conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M<sup>e</sup> Pierre Dumaraud Maire.

Étaient présents: M<sup>e</sup> Dumaraud Maire, Cadot, Bevassur, Marotte adjoints, Beroux, Bemerle, Blondel, Vilain, Demouchy, Bertrand, Guilleminard, Pivost, Lejeune, Ghoutouar, Guy, Dreux, Dupré, Séveneau, Dumas.

Absents excusés: M<sup>e</sup> Dolbès, Hernabessière.

Le Conseil choisit pour secrétaire M<sup>e</sup> Dupré. Le conseil donne acte à M<sup>e</sup> le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M<sup>e</sup> le Maire, donne lecture d'une lettre du comité des artistes de la Vallée de Chevreuse, dont l'exposition vient d'être détruite par incendie dans la salle Horde à Gif.(Seine et Oise) Le conseil, délibère,

lettre de l'Union  
des artistes de la  
Vallée de Chevreuse.  
Vote d'un secours.

Envoyé le 25 Août 1931

Reçu le 29 Août 1931

Vote un secours de 100 francs à l'union des artistes de la Vallée de Chevreuse, à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours. Donne un avis favorable, afin qu'une aide efficace leur soit accordée par les pouvoirs publics, afin de reconstruire les œuvres détruites.

Lettre de M<sup>e</sup> Dumas

M<sup>e</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>e</sup> Dumas conseiller M<sup>e</sup> qui demande la création de cinq délégations de quartiers, composées chacune de 4 conseillers, ayant charge de la surveillance et des besoins dans le périodique d'affectation qui sera déterminé sur place: Centre; Nord-Sud-Est-Ouest. Après discussion dont ont pris part plusieurs membres du conseil.

Le conseil, rejette cette demande.

Nomination des commissions, Le Conseil, désigne les conseillers dont les noms suivent, pour remplacer M<sup>e</sup> Cadot et Lévassier, nommés adjoints.

commission des fêtes: M<sup>e</sup> Berouet à la place de M<sup>e</sup> Lévassier

1<sup>o</sup> Cravaux: M<sup>e</sup> Delbès à la place de M<sup>e</sup> Lévassier

1<sup>o</sup> Finances M<sup>e</sup> Blondel à la place de M<sup>e</sup> Lévassier et M<sup>e</sup> Delbès à la place de M<sup>e</sup> Cadot,

1<sup>o</sup> Sapeurs Pompiers M<sup>e</sup> Berouet à la place de M<sup>e</sup> Lévassier

Hébergements Militaires M<sup>e</sup> Guy et Dumas à la place de M<sup>e</sup> Lévassier et Marotte.

Agriculture: M<sup>e</sup> Dupré fermier à Courtalain à la place de M<sup>e</sup> Bisson.

Eaux: M<sup>e</sup> Dumas et Blondel, à la place de M<sup>e</sup> Lévassier

Gaz et éclairage M<sup>e</sup> Delbès à la place de M<sup>e</sup> Lévassier

M<sup>e</sup> Chauvin est remplacé par M<sup>e</sup> Delbès aux chemins

sur sa demande. Il est décidé que tous les Presidents des St<sup>s</sup> vocales seront invités aux réunions de la Commission des Fêtes.

Le Conseil, décide que la distribution des prix aux écoles communales aura lieu le 26 juillet 1921

Le Conseil vote la somme de 200 francs pour la

location d'une salle pour la distribution

des prix, à prélever sur les fonds libres

de l'exercice en cours.

Date de la distribution des Prix.

Location d'une salle pour la distribution des Prix.

Vote de crédits

omination de 2 délégués le Conseil, sur la demande de M<sup>e</sup> le Maire  
d'établir la liste nomme M<sup>e</sup> Cadot et Demouchy pour faire  
partie de la commission, chargée d'opérer les  
modifications nécessaires à la liste des  
électeurs de la chambre et du Tribunal  
de Commerce.

marché de gré à gré  
Mariquot pour les  
fournitures scolaires

et

fourniture des prix

M<sup>e</sup> le Maire donne lecture au conseil d'une  
demande de M<sup>e</sup> Mariquot, libraire à Orsay,  
de bien vouloir lui accorder comme les  
années précédentes la fourniture des livres  
scolaires pour l'année scolaire 1931 - 1932  
de Juillet à Juillet, ainsi que la fourniture  
des prix.

M<sup>e</sup> Mariquot consentira un rabais de 5% pour  
la papeterie, encre, caliers, plumes et crayons  
10% sur les livres; et 20% sur les prix; et  
demande qu'on lui accorde un marché de gré  
à gré pour les fournitures scolaires.

Le conseil, autorise M<sup>e</sup> le Maire à traiter avec  
M<sup>e</sup> Mariquot pour les fournitures scolaires par un  
marché de gré à gré.

et décide que la fourniture des prix sera faite  
comme précédemment par M<sup>e</sup> Mariquot avec  
un rabais de 20%.

Le conseil, après avoir pris connaissance  
du dossier déposé par l'association syndicale  
autorisée du Val d'Orsay, en vue d'obtenir  
une subvention de l'Etat et un prêt de la  
Caisse Départementale pour l'éclairage des  
rues du lotissement par l'électricité.

Considérant que rien ne s'oppose à ce que la  
garantie demandée soit accordée, donne un  
avis favorable à la demande présentée par  
cette association.

Le conseil, vote à cette effet une imposition  
soientuelle de 200 centimes, étant entendu  
que cette demande se confond avec celle  
précédemment votée le 10 décembre 1929  
pour la Villa des 2 Gares.

lotissement du  
Val d'Orsay

garantie communale

Envoyé le

19

Reçu le

19

Ratification de la liste des sinistres.

Famille \_\_\_\_\_ 19  
Négal 1. 7 Septembre 1931

ratifie la liste établie par la commission des répartiteurs, allouant aux victimes des calamités publiques (secours de l'Etat) aux propriétés particulières dont une somme de 4700 francs a été mise à la disposition de ces sinistres.

Cette somme a été répartie par la commission aux personnes ci-dessous désignées :

M<sup>e</sup> Boschet, mur démolî 3000 fr

M<sup>e</sup> Bordier, cabane à lapin perdue et lapins 1700 francs.

M<sup>e</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>e</sup> le Grefet de Seine et Oise en date du 30 Juin 1931, allouant à la C<sup>ne</sup> d'Orsay une somme de 82800 francs pour la réparation des dommages causés aux routes et chemins de la C<sup>ne</sup> en 1930 (secours de l'Etat).

Le conseil, renvoie à la commission des chemins l'étude des voies à réparer pour permettre au conseil de fournir le certificat d'emploi du secours alloué.

M<sup>e</sup> le Maire donne lecture d'une pétition des habitants de la rue Georges Clemenceau qui protestent de nouveau contre le mauvais état d'entretien de cette rue, notamment sur la partie située entre les numéros 22-15 et 17. Le conseil, après avoir entendu la lecture de cette pétition, renvoie cette question à l'étude de la commission des chemins.

M<sup>e</sup> le Maire donne connaissance au conseil des pourparlers qu'il a eu avec la société Beyonnaise des Eaux au sujet de diverses questions, concernant,

1<sup>o</sup> l'emplacement du puits.

2<sup>o</sup> l'achat d'un terrain à l'hospice pour l'aménagement du puits et des machines

3<sup>o</sup> Un avenant au contrat à passer avec la société Beyonnaise (sousc de paiement),

4<sup>o</sup> L'ordre à donner pour le commencement des travaux, de forage du puits, des machineries, des

Calamités Publiques

Pétition des Habitants de la rue Georges Clemenceau

Question des Eaux.

3 Août 1931

réunion  
à l'hôtel de ville  
le 10 aout 1931

réervoirs et des canalisations.  
Le Conseil, délibéré.

Décide, le forage du puits dans le terrain appartenant à l'hospice, situé derrière le viaduc du chemin de fer, en bordure de la rue de l'Yvette. et dont la commission de l'hospice a consenti dans sa séance du 13 juillet 1931 ~~la vente à vendre~~ à la commune ~~le~~ ~~terrain qu'elle possède le long du talus du~~ ~~chemin de fer et en bordure de la rue de~~ ~~l'Yvette~~, moyennant le prix de 6 francs le mètre carré.

Le Conseil municipal accepte ce marché et s'engage à inscrire au budget additionnel de 1931 le montant de cet achat, aussitôt que M. Thomas géomètre aura procédé au levé de plan de ce terrain.

autorise M. le Maire à faire cet achat et à cet effet à signer tous actes, et pièces chez le Notaire ou à tout autre endroit concernant cet achat.

autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat passé avec la S<sup>e</sup> ~~lyonnaise~~ <sup>lyonnaise</sup> des Eaux, à donner l'ordre de commencer les travaux.

Demande d'autorisation Il le Maire expose que les travaux de construction des écoles s'élèvent à 1.142.129<sup>41</sup>. Le paiement de cette somme est assuré par 2 emprunts réalisés par la commune : l'un de 800000 francs réalisé le 23 mai 1930 et approuvé le 27 mai 1930, l'autre de 342129<sup>41</sup> réalisé le 19 mars 1931 et approuvé le 30 mars 1931. Sur cette somme l'Etat et le Département ont accordé une subvention de 95 %.

M. le Maire rappelle, que par une délibération en date du 25 janvier 1930, il avait demandé l'autorisation de commencer les travaux. Le conseil municipal demande à M<sup>r</sup> le Préfet, l'autorisation d'affecter au

20 mètres nus  
et moins